

L'impuissance institutionnelle

Monsieur COMTE, maire de Bernex, y naquit savoyard. La conquête de la Savoie en 1792 le fit français. Par la vertu du Congrès de Vienne, il fut métamorphosé suisse en 1815. Le suffrage des électeurs lui procura l'acmé désirée en l'élisant maire de Bernex. Et voilà que par la volonté du gouvernement genevois, sa commune risquait d'être amputée d'Onex et de Confignon.

Le maire était furieux. Il venait de recevoir une missive du Conseil d'Etat du 18 septembre 1850 qui demandait à la commune son préavis pour changer la circonscription et la délimitation du territoire sur lequel il régnait. Ces messieurs de la Treille allaient voir ce qu'ils allaient voir. Il était impossible d'imaginer qu'il pût y avoir un seul membre du Conseil municipal qui accepterait de souscrire au démembrement de sa commune.

Il se précipita chez son ami MARECHAL, toujours de bon conseil, pour discuter de la meilleure façon de présenter les choses et tâcher d'emporter la conviction unanime de ses troupes, entendez par là du Conseil municipal qu'il présidait. Il trouva MARECHAL dans la boutique de sa grange, en train de fourrager dans ses varlopes et autres rabots. Ils s'entretinrent jusqu'à la brune.

Le gouvernement cantonal avait été habile : voici déjà une douzaine d'années que les comptes de Bernex, d'une part, et d'Onex et Confignon, d'autre part, avaient été séparés, les besoins et les ressources de ces trois pôles communaux n'étant pas les mêmes. Cette alchimie complexe aboutissait à sa logique conclusion : la séparation de la commune. Pour pallier son désarroi, le maire se fit dithyrambique.

On vota. Ce fut non à l'unanimité. Le gouvernement insista. Il fallait que Bernex tînt bon dans son refus. Bernex tint bon. Ce fut synonyme d'un défi pour le canton, qui puisa alors dans son arroi réglementaire des arguties en totale dissonance avec la volonté de la commune et le cauchemar s'avéra : Bernex fut amputée d'Onex et de Confignon le 9 novembre 1850. Le démembrement fut poursuivi par le gouvernement fazyste qui imposa la séparation d'Onex et de Confignon le 8 octobre 1851.

Les générations suivantes n'échappèrent pas à cette tendance de fond du canton à maltraiter les communes dont les velléités d'autonomie, accueillies comme un crime de lèse-majesté, sont promptement annihilées. D'un monolithe, la commune s'était transformée en diptyque, pour finir en triptyque.